

Communiqué de presse

Méricourt, le 7 juillet 2022

Décision du Tribunal de Béthune : une condamnation incompréhensible

Steeve Briois peut se féliciter : le Tribunal correctionnel de Béthune m'a condamné ce mardi à une amende de 500 € ainsi qu'à lui verser 300 € de dommages et intérêts et 600 € au titre des frais de justice pour l'avoir soi-disant « injurié » dans un post facebook daté du mois de mars 2020.

Je ne dispose pas encore des motivations du jugement, mais j'ai décidé de faire appel d'une condamnation incompréhensible qui constitue une mauvaise nouvelle pour les agents de la ville d'Hénin-Beaumont et toutes les victimes de harcèlement moral en général.

Je le redirai en appel : je n'ai pas injurié Steeve Briois. J'ai réagi, dans un post facebook, à l'enquête de *Libération* sur le malaise des employés municipaux en mairie d'Hénin-Beaumont et j'ai écrit dans ce texte que Steeve Briois était « *un autocrate raciste au comportement de patron voyou harceleur* ».

Je n'ai rien à enlever à cette formule percutante, mais qui n'est nullement injurieuse et dont j'assume tous les termes.

Steeve Briois est un autocrate : conseiller municipal d'opposition de 2014 à 2020, j'ai subi, pendant six ans les méthodes autoritaires de ce maire qui a toujours méprisé son opposition, qui coupait nos micros, qui nous faisait huer en conseil municipal, qui a régulièrement censuré nos tribunes, nos motions et nos questions orales.

Steeve Briois est un raciste : on ne compte plus les multiples posts facebook qu'il a consacré aux migrants ou au burkini ; il a expulsé la LDH de son local dès son arrivée en 2014, a fait adopter un arrêté anti roms annulé par le Tribunal administratif de Lille et une charte anti-migrants. J'ai été injurié à de multiples reprises sur sa page facebook par ses supporters racistes pour avoir gagné un recours contre la présence d'une crèche de Noël dans le hall de la mairie d'Hénin-Beaumont, en violation de la loi de 1905.

Il faut appeler les choses par leur nom : l'islamophobie n'est pas un anticléricalisme, l'islamophobie est le faux-nez du racisme anti-arabes de l'extrême droite. C'est en ce sens que j'estime que Steeve Briois, qui n'a eu de cesse de me qualifier d'« islamo-gauchiste », est en réalité un politicien raciste.

Steeve Briois s'est comporté en patron-voyou harceleur avec plusieurs agents de la ville.

Trop souvent, les agents victimes de harcèlement moral se retrouvent en situation d'accusés, obligés de se justifier devant le Tribunal administratif, face à un employeur qui va constituer un dossier à charge pour justifier des sanctions disciplinaires absurdes et humiliantes. La honte doit changer de camp ! Ce n'est pas aux victimes qui souffrent de prouver qu'elles ne méritaient pas leur sanction.

Trop d'agents de la ville d'Hénin-Beaumont ont souffert, ont subi des sanctions disciplinaires sans motif réel, ont vu leur santé et leurs conditions de travail se dégrader. Ce qu'ils ont dit devant le Tribunal administratif, ce qu'ils ont dit dans le livre de Marine Tondelier qui a recueilli leurs témoignages est aussi choquant que bouleversant et me révolte, comme citoyen et comme syndicaliste. Je leur apporte mon soutien.

Je n'ai pas injurié Steeve Briois ; j'ai formulé une critique politique de son action de maire et de militant d'extrême droite, qui relève de la liberté d'expression et j'aurai l'occasion de le redire devant la Cour d'appel.

David NOËL

Ancien conseiller municipal d'Hénin-Beaumont (2014-2020)